

MINISTERE DES TRANSPORTS

Paris, le **18 MAI 1995**

**DIRECTION DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERE**

**ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04**

**SOUS DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION TECHNIQUE DES
VEHICULES**

Téléphone : (1) 40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un type de plaque d'immatriculation réfectorisée destiné aux véhicules automobiles :

Marque : **FLASHPLAQUE**
Type : **FP 101-2 (plaque avant 520 x 110 mm)**

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 99, R 100, R 102, R 159 et R 182 et compte tenu du procès-verbal du L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 4 Mai 1995 sous le numéro n° 95/4483.

Ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP-PR : 5054

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'Ingénieur Divisionnaire
de l'industrie et des Mines**

J. LECLERCQ

Monsieur le Directeur
FLASHPLAQUE
9, Rue Moroge - B.P 23

53190 FOUGEROLLES DU PLESSIS